

Image not found or type unknown



Casier numéro deux, quels recours?

Par **otcho_old**, le **30/10/2007 à 10:51**

bonjour,rnj'ai un casier numéro deux pour "outrage à agent et destruction de biens publiques" depuis dix ans mini ... cela m'a posé des problèmes pour créer une entreprise dans la sécurité privée mais depuis 2005 et la loi sarkosy, cela m'empêche meme d'etre salarié.rnon m'a parlé de faire basculer cette condamnation sur le numéro un afin de pouvoir retrouver mon activité...rnquels sont mes recours?rnd'avance merci